

Quatre passeurs de Wisches-Hersbach à l'honneur

WISCHES-HERSBACH. — Nous apprenons que MM. Baret Joseph, 53 ans, conseiller municipal, Bader Joseph, père, 69 ans, ont été décorés de la Croix de guerre avec étoile d'argent, à l'ordre de la Division, par le général Gruss, gouverneur militaire de Strasbourg, à l'occasion de la fête nationale des Passeurs qui a eu lieu à Strasbourg le 5 juin dernier.

Aux deux dénommés ci-dessus fut également remis le Diplôme national des Passeurs, de même à M. Frémiot Lucien, 49 ans, domicilié à Wisches, ainsi qu'à Mme Charlier Ernestine, née Bastien, domiciliée à Hersbach.

Rappelons brièvement les faits qui ont valu le mérite de ces citations militaires à ces quatre héroïques passeurs :

Mme Charlier Ernestine compte à son actif plus de soixante prisonniers français évadés d'Allemagne, qu'elle passa au delà de la frontière du Donon pendant l'occupation allemande.

M. Baret Joseph a passé pendant les années 1940, 1941 et 1942 une grande quantité de prisonniers en rupture de captivité, ainsi que de nombreux réfractaires de la Wehrmacht.

M. Bader Joseph, père, a passé pendant cette même période 46 prisonniers de guerre et huit réfractaires de la Wehrmacht.

M. Frémiot Lucien a passé à la même époque 20 prisonniers de guerre et 15 réfractaires de la Wehrmacht.

Malgré les dangers que coururent ces infatigables passeurs, il est à noter que ce fut toujours à la faveur de la nuit qu'ils osèrent affronter le risque d'entreprendre une périlleuse mission volontaire et dangereuse, afin de faciliter la tâche qu'ils s'étaient assignée en vue de déjouer les cordons de douaniers et des patrouilles SS accompagnés de chiens policiers qui gardaient la frontière du Donon et toute l'étendue des sentes de cette montagne.

Combien de nuits blanches vécurent ces quatre héros, travaillant dans l'obscurité, pour assurer à ceux qu'ils escortaient la liberté qu'ils avaient perdue, personne ne le sait mieux qu'eux.

Cependant, à la suite d'une dénonciation secrète, MM. Baret Joseph, Bader Joseph père, furent arrêtés en mars 1941, par un agent de la Gestapo qui s'était affublé d'un accoutrement d'un faux prisonnier. Ils furent transférés au camp de Schirmeck où ils demeurèrent jusqu'en mai 1941.

M. Lucien Frémiot fut transféré le 12 mars 1941 à la rue du Fil où il purgea une peine de 6 mois et 8 jours de prison pour les mêmes motifs. Frémiot

fut arrêté une deuxième fois en avril 1942 quand il échoua dans sa tentative de passeur, au moment même où il allait passer la frontière du Donon en compagnie de huit Strasbourgeois réfractaires de la Wehrmacht. Frémiot fut interné cette fois au camp de Schirmeck pendant 9 mois.

On connaît les atrocités commises sur les prisonniers du camp par ordre du fameux commandant bourreau Buck, qui avait à son service une équipe de tortionnaire SS qui pratiquaient toutes sortes de sévices sur les prisonniers pour les faire avouer.

En dépit de toutes les souffrances endurées par ces trois passeurs, dont l'un deux : Frémiot Lucien, porte aujourd'hui encore les stigmates jusque dans le plus profond des fibres de sa chair parce que celui-ci fut pris en flagrant délit d'achoppement dans le plan qu'il avait tracé de faciliter l'évasion de huit Alsaciens incorporés de force, alors que MM. Bader Joseph et Baret Joseph en persistant à mentir à leur conscience réussirent à s'échapper des plus dures peines corporelles quoique ces derniers fussent quand même soumis au régime austère du camp.

M. Baret a hébergé chez lui pendant des semaines des prisonniers français malades, évadés d'Allemagne. Mme Baret prodiguait des soins médicaux à cent autres d'entre eux qui avaient les pieds tuméfiés par la fatigue des longues marches avant que ceux-ci puissent être reconduits à la frontière pour gagner l'intérieur du pays.

M. Bader Joseph, père, fut arrêté encore une fois, seul, en mai 1941 à la frontière du Donon au retour d'une mission de passeur. Tisonné pendant des heures par les agents de la Gestapo à l'Hôtel Velheda, il dut à la dernière minute trouver une planche de salut dans l'apostille d'un employé de la commune de Wisches.

Les familles Charlier Ernestine, Baret Joseph, Bader Joseph père, Frémiot Lucien ont bien mérité de la reconnaissance française.

Voici le libellé du Diplôme National des Passeurs.

Madame Charlier Ernestine, Messieurs Baret Joseph, Bader Joseph père, Frémiot Lucien ont fait partie de l'Armée des soldats sans uniforme qui participèrent aux glorieux combats pour la libération, grâce à l'aide généreuse qu'ils ont apportée aux prisonniers, déportés, évadés français ou combattants des Armées alliées tombées au pouvoir de l'ennemi.

Signé : Général de Gaulle.

Le Général de Larminat,
Président de la Commission
des Passeurs.

Carnet blanc

Il y a promesse de mariage entre M. Lucien Maetz, employé au chemin de fer à Rothau, et Mlle Monique Diem à Natzwiller.